

Compte-rendu de la réunion des présidents
de CRA du 20 janvier 2022 (à distance 17h30-19h45)

30 personnes présentes représentant les 14 ligues suivantes (présidents et membres de la CRA invités) :

| | | | |
|-----------|-------------|---------------|-------------|
| ASTIER | BERNARD | KORHEL | GEORGES |
| BRICOUT | GILLES | LA SALMONIE | HÉLÈNE |
| CHASTEL | HERVÉ | LA SALMONIE | DANIEL |
| CORDIER | ALEX | MANNETSTATTER | JEAN PIERRE |
| DESFORGES | ROLAND | MARTIN | ANNICK |
| DESPRES | HERVE | MONTMASSON | BERNARD |
| DETLING | FRANCOISE | PASQUESOONE | PHILIPPE |
| DINÉ | CHRISTIANE | PEBEREL | NATHALIE |
| EVARD | JEAN PIERRE | PORTE | BERNARD |
| FERNANDEZ | PHILIPPE | POST | CATHY |
| GAUTHIER | JEAN LUC | POULOUIN | PAULE MARIE |
| GAUTIER | ROMAIN | POUTRIQUET | YVON |
| GILTAT | DANIEL | SIBILLE | ELISABETH |
| GONDOUIN | PATRICK | VÉNUAT | CÉCILE |
| GREMION | PASCAL | VIGUIER | MATHIEU |

1 Réponses aux questions

Surprise de certaines CRA de n'avoir plus d'arbitres régionaux au 1^{er} janvier 2022.

Il a fallu mettre en conformité les qualifications d'arbitres régionaux par rapport au règlement des diplômes de la FFVoile et leur renouvellement. Cette mise à jour importante de fonctionnement aurait dû se produire en fin d'année 2020 mais la validité des qualifications a été automatiquement repoussée d'un an suite au COVID.

Un travail a été engagé avec le service informatique pour faciliter les renouvellements et améliorer la page de gestion CRA.

Toujours la présence des arbitres de club dans la liste sans fin de validité.

Tous les arbitres de club ont maintenant une date de validité d'un an.

Propositions : voir avec service informatique s'il reste des personnes actives sans date de fin de validité et enlever les anciennes fonctions (avant 2019).

Rappeler aux clubs que les fonctions AC ne sont valables qu'un an et qu'ils doivent les renouveler tous les ans ainsi que la procédure de validation des souhaits des clubs et des arbitres.

Bilan des épreuves sans arbitres (sans PCC ou CC) et avec résultats remontés à la FFVoile.

On peut donc penser qu'il y a eu quand même des arbitres sur ces épreuves mais pas désignés sur le site d'arbitrage.

Proposition: Quand les CRA ont la connaissance de présence d'un arbitre sur une épreuve non pourvue, elles doivent le faire remonter à la CCA qui régularise avec explications et mail à l'arbitre concerné.

Certains évaluateurs disparaissent des listes.

Comme pour les évaluateurs nationaux, un évaluateur d'une qualification est mandaté tous les ans pour faire des évaluations sur des épreuves pour lequel il est désigné avec un stagiaire à évaluer. Suivant les arbitres désignés sur des épreuves régionales avec des possibilités de désignation, la CRA valide la qualification d'évaluateur pour l'année en cours.

Proposition acceptée à l'unanimité : demande au service informatique de mettre une date de fin de validité aux qualifications d'évaluateur et de formateur.

2 Formation

2.1 Qualification mouilleur

Un référentiel de compétences est en cours de rédaction et doit être validé par le département formation et ensuite voté en BE et CA.

Proposition : les CRA aideront à valider les mouilleurs régionaux par VAE/Reconnaissance quand la qualification sera créée et à identifier ceux qui pourraient entrer en formation nationale.

2.2 Livret arbitre dématérialisé

Le livret dématérialisé est en cours de finalisation par le service informatique.

Une réunion de formation sera organisée dès qu'il sera opérationnel pour former les présidents de CRA et les formateurs.

2.3 Formation régionale juge : simulations d'instructions et questionnaires procédures en ligne

On constate de plus en plus souvent que les juges régionaux stagiaires ont beaucoup de mal à valider et finir leur formation car il y a très peu souvent des instructions sur des épreuves régionales. On risque de perdre des arbitres qui abandonnent car n'arrivent jamais à finir non pas de leur faute mais parce qu'ils n'ont pas d'instructions pendant leur évaluation.

Propositions : Mettre en place un contenu de formation spécifique (3-4 cas simples à traiter avec un synopsis par cas) pour faire des simulations avec l'évaluateur.

Faire venir quelques régionaux stagiaires sur des épreuves nationales pour s'ajouter à des jurys nationaux (permet des évaluations finales par exemple).

Utiliser les stages ou sessions d'entraînements. C'est utile pour les juges en formation mais aussi pour les coureurs.

Prendre en compte le travail sur l'eau (semi direct, ...)

2.4 Formation gestes qui sauvent en ligne

Rappel de la décision de la dernière réunion CCA : Faire un recensement de tous les arbitres nationaux et régionaux sur leurs éventuelles qualifications aux premiers secours (PSC1, PSmer, etc...)

Une réflexion est en cours sur le contenu de ce module (Un parcours spécifique va être créé sur notre plateforme de formation en ligne (2h), cours et quiz issus du ministère de l'intérieur ou appel à un organisme agréé selon les informations à venir du Ministère).

2.5 RSE

Un module va être mis en place sur la plateforme en ligne (claroline) à disposition des CRA pour une intégration dans la formation régionale.

3 Informations sur les projets en développement à la CCA

3.1. Tableau officiel

Thibaut Gridel a proposé à la FFVoile d'intégrer sur ses serveurs son outil de gestion et d'affichage en ligne pour le jury. L'étude de faisabilité est en cours avec le service informatique.

3.2. La boutique accessible à tous

Une boutique va être mise en place en 2022 avec un partenaire privé et tous les arbitres pourront commander du textile Décathlon spécifique aux arbitres.

4 Recrutement de nouveaux arbitres

La CCA a mis en ligne des actes de candidature pour devenir JA, arbitre jeune et arbitre national.

Proposition acceptée à l'unanimité : Un formulaire de candidature en ligne va être créé pour la formation régionale.

4.1. Jeunes arbitres

En 2021, des jeunes arbitres ont été présents sur la CIE, le Championnat de France Minimes, espoirs Glisse et Solitaire, le Championnat de France Handivalide Solitaire et le spi ouest.

En 2022, La CCA souhaite proposer aux clubs ce dispositif lors des Championnats de France Minimes, Espoirs, Handivalide Solitaire et double, du GPEN et du Championnat de France Croiseurs Légers.

Afin de déployer ce dispositif, la CCA va créer un module de sensibilisation à l'arbitrage spécifique aux stages jeunes pour diffusion aux commissions sportives et pôles d'entraînement.

Proposition accepté (1 vote contre) : Faciliter le passage de jeune arbitre à arbitre régional avec le test final et une évaluation dans la qualification choisie.

Ce n'est valable que pour le passage de jeune arbitre à arbitre régional.

4.2. Arbitres jeunes

La CCA veut promouvoir son nouveau dispositif « arbitre jeune » au travers de tous les arbitres régionaux de moins de 26 ans (ayant participé ou non à l'opération jeunes arbitres).

Une communication envers cette population cible va être faite dans ce sens. Suivant les réponses, un regroupement de ces jeunes pourra être organisé au siège de la FFVoile en collaboration avec les CRA, qui pourra déboucher sur d'autres cursus de formation.

Propositions : Identifier des arbitres régionaux pouvant intégrer ce dispositif. L'objectif est de faciliter leur progression.

Possibilité de désignation sur des épreuves nationales des arbitres régionaux jeunes avec des places réservées.

5 Désignations

5.1 Forfait annuel 500 euros pour les ultramarins pour leur déplacement métropole

La CCA est en train de travailler sur la possibilité d'un partenariat avec une compagnie aérienne pour faciliter la venue des arbitres ultramarins sur des épreuves en France et sur les formations nationales (continue, colloque).

Décision CCA-101221-01 : Il est rappelé qu'un forfait annuel de 500 euros est alloué par ultramarin national pour leur déplacement quant à leur désignation vers la métropole.

5.2 Indemnités kilométriques

Proposition faite de changer la valeur de l'indemnité kilométrique (inchangée depuis l'AG de mars 2006) dans le remboursement des frais de déplacement des arbitres avec un véhicule personnel.

Doit être proposée au BE le 21 janvier puis passage au CA et surtout vote du budget de la FFVoile lors de l'AG de mars 2022

5.3 Covoiturage

Proposition faite de modification des règles afin de faciliter le covoiturage et inciter les arbitres à covoiturer sur épreuves (prime de remboursement).

Doit être proposée au BE le 21 janvier puis passage au CA et surtout vote du budget de la FFVoile lors de l'AG de mars 2022

5.4 Renouvellements

Il n'y a rien de précis dans le règlement CCA sur les critères de renouvellement à part notamment le fait d'être licencié ou d'envoyer régulièrement ses comptes rendus d'épreuves ».

Préconisations CCA : Être présent à une formation continue (colloque annuel) pendant sa période de validité et avoir une activité régulière avec envoi de compte-rendu.

Le règlement de la CCA sera modifié en ce sens.